
Programme Pluriannuel d'Appui à la Justice (PPAJ)

RAPPORT 3EME TRIMESTRE 2015

Juillet à Septembre 2015



AVEC LE SOUTIEN TECHNIQUE ET FINANCIER DE BCPR

Acronyme

BCPR: Bureau of Crisis Prevention and Recovery

CSM : Conseil Supérieur de la Magistrature

EGJ : Etat généraux de la Justice

IGSJ: Inspection Générale des Services Judiciaire

I4S: stratégie internationale d'appui à la sécurité et la stabilisation

MJDH : Ministère de la Justice et Droits Humains

MONUSCO : Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en RDC

ONUDC : Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

OPJ : Officier de police judiciaire

LIVBG : Projet de lutte contre les violences basées sur le genre

PRO DOC : Document de Projet (Project Document)

PTA : Plan de Travail Annuel

PTF : Partenaire technique et financier

PPAJ : Programme pluriannuel des Nations Unies pour l'appui à la Justice en RDC

RDC : République Démocratique du Congo

PNC : Police Nationale Congolaise

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

UE: Union Européenne

I. INTRODUCTION

1. Objectifs du projet.

Le Programme Pluriannuel du Gouvernement et des Nations Unies pour l'Appui à la Justice en République Démocratique du Congo (PPAJ) est axé sur le renforcement de la chaîne pénale. Il vise à concevoir et à développer un ensemble d'activités destinées à renforcer les capacités techniques et opérationnelles de tous les maillons de la chaîne pénale afin de permettre à chacun des acteurs de jouer pleinement son rôle pour aboutir à un meilleur équilibre entre l'offre et la demande de Justice.

2. Bénéficiaires, groupes cibles et zones d'intervention du projet.

Les principaux bénéficiaires de ce programme sont les institutions intervenant dans le cadre de la chaîne pénale, telles que le Conseil Supérieur de la Magistrature, les cours, tribunaux et parquets, l'administration pénitentiaire, la police judiciaire, le Ministère de la Justice et Droits Humains ainsi que le Groupe Thématique. Ces institutions bénéficient d'une assistance technique qui leur permet de renforcer leurs capacités afin d'améliorer leur fonctionnement au bénéfice des populations. In fine les populations en général bénéficieront des fruits de la réforme du secteur de la justice qui a pour objectif essentiel d'améliorer la prestation des services de la justice et la protection des droits humains.

3. Résultats attendus pour la période

Les résultats attendus pour la période sous examen sont les suivants :

- Le Groupe thématique Justice et droits humains est opérationnalisé au niveau central, les mécanismes de coordination en province sont mis en place.
- Le plan d'action de la réforme de la justice 2007-2011 est évalué et celui de la réforme de la justice 2015-2020 est élaboré.
- La Direction d'Etudes et Planification du MJDH est organisé conformément au nouvel organigramme.
- Le cadre légal du système pénitentiaire est évalué et les bases d'un cadre de réforme de l'administration pénitentiaire sont mises en place.
- Les activités de réinsertion au sein des établissements pénitentiaires sont développées.
- Les établissements pénitentiaires dans les zones ciblées disposent d'un système de gestion des données en réseau avec le système de données au niveau central.
- Les mesures de désengorgements des prisons dans les zones d'intervention sont appuyées afin de maîtriser la population carcérale.
- Les greffes de Bunia, Kisangani, Mbuji Mayi, Bandundu et Kasapa sont doté en équipements matériels, et un système de gestion informatisée.
- L'élaboration et a mise en œuvre d'un plan de formation continue en faveur des OPJ et l'identification des OPJ non habilités et non assermentés sont appuyées.
- La police judiciaire au niveau central est dotée d'outils de gestion informatisés des dossiers d'enquêtes judiciaires.
- L'élaboration et la mise en place des outils de suivi de la police judiciaire au niveau des zones cibles, en particulier pour le contrôle du respect des délais légaux, est appuyée.
- L'actualisation des procédures opérationnelles de la police judiciaire est appuyée.
- L'inspection générale de la PNC est dotée des capacités suffisantes pour mener des inspections des activités judiciaires de la PNC dans les zones pilotes.
- Les capacités opérationnelles et procédurales des institutions judiciaires (cours et tribunaux) dans les régions ciblées sont renforcées.
- La capacité du CSM pour les inspections régulières dans les zones cibles du PPAJ est renforcée.

II. CONTEXTE DE MISE EN ŒUVRE

Lors du troisième trimestre 2015, le contexte national fut marqué principalement par trois évolutions clés, le nouveau découpage administrative du pays en 26 provinces, les retards et les incertitudes du calendrier électoral, et un ralentissement économique du à la chute du prix du cuivre.

En Juillet 2015, la RDC débutât le processus de redécoupage administratif, avec l'annonce faite par le Ministre de la Décentralisation de la création de nouvelle province dans la Province Orientale et l'Equateur. D'après la constitution ce processus devait avoir lieu en 2010. Ce redécoupage qui doit à termes créer 26 provinces à partir des 11 actuelles épargnera celle de Kinshasa, du Nord Kivu, du Sud Kivu, du Bas-Congo et de Maniema. Avec le début du cycle électoral, certains ont exprimé la crainte que ce redécoupage crée des tensions ethniques et tribales dans des provinces telle que le Katanga.

Sur la scène politique, les principaux événements du troisième trimestre 2015 tournaient autour de la question électorale. Le 10 Juillet 2015, le Parlement Européen a appelé la RDC à libéré des activistes politiques, dont les militants du groupe Filimbi, et de respecter la liberté d'expression et de réunion. Le Parlement Européen a également exprimé son inquiétude et l'importance de respecter les droits humains pendant le cycle électoral. Le 5 Septembre 2015, ce fut le tour de l'ONU de réclamer la libération des militants, suite à leur maintien en détention. Bien que le gouvernement congolais ait réaffirmé sa détermination à maintenir le calendrier électoral, avec entre autre la ratification d'une loi sur la distribution des sièges électoraux en Août 2015, la CENI (Commission Electorale Nationale et Indépendante) a, pour la deuxième fois, annoncé un report des élections locales. Le 8 Septembre 2015, ce fut la décision de la cour constitutionnelle, affirmant que les élections provinciales doivent avoir lieu avant les élections locales, qui retarda à nouveau le processus. L'opposition s'inquiète que le Président Kabila utilise ses retards et le redécoupage provincial pour étendre son mandat, en retardant les élections présidentielles, ou pour se représenter une troisième fois.

En matière de justice et droits humains, le découpage administratif risque d'affecter la cartographie judiciaire, ce qui peut entraîner des difficultés en matière de fonctionnement judiciaire. Par ailleurs, cette période a été marquée par les vacances judiciaires qui ont ralenti la mise en œuvre de certaines activités programmatique.

III. RESULTATS DU PROJET

a) Les principaux résultats obtenus au cours du trimestre :

- L'effectif du personnel pénitentiaire de l'administration pénitentiaire militaire a été renforcé par l'appui du PPAJ au recrutement, à la formation et au déploiement de 115 agents pénitentiaires militaires : 73 surveillants dont 7 femmes, 27 cadres intermédiaires dont 2 femmes, et 15 directeurs d'établissements pénitentiaires.
- La cellule de formation de l'administration pénitentiaire militaire a été rendu opérationnelle une dotation en matériels didactiques et informatiques.
- L'administration pénitentiaire a bénéficié d'un appui du PPAJ dans la formulation du cadre normatif. Trois projets de texte juridique portant sur la création de la Direction générale de l'administration pénitentiaire, sur le régime pénitentiaire et sur le règlement d'administration du personnel pénitentiaire ont été élaborés. Leur approbation permettra une meilleure organisation des services pénitentiaires.
- Les prisons centrales de Goma et de Mbuji-Mayi ont bénéficié, avec l'appui du PPAJ, d'une formation en collecte de données pénitentiaires désagrégées basée sur le système d'informations statistiques développé, défini et validé par le Ministère de la justice et droits humains. Dorénavant,

ces prisons utilisent le système d'informations statistiques et transmettent des données mensuelles à l'administration pénitentiaire.

- Le PPAJ a appuyé une mission d'identification des besoins en termes de formation dans les provinces de Kinshasa, Nord Kivu, Sud Kivu, Ituri, Haut-Uélé, Sud –Ubangi et Tshopo, organisée par la Cellule d'appropriation et de la mise en œuvre – Police Judiciaire (CAMO-PJ), et la Direction Générale d'Etudes et Formation de la PNC (DGEF). Ces missions ont permis :
 - à la coordination de la police judiciaire de disposer une base des données fiables pour une meilleure gestion de ces effectifs et ;
 - à la DGEF de disposer d'un plan de formation élaboré en tenant compte de besoins spécifiques des provinces visitées.
- Grâce à l'appui technique et financier du PPAJ, le CSM et l'IGSJ disposent à ce jour des outils d'inspection et de contrôle des activités judiciaires et pénitentiaires. ce qui permettra à court terme :
 - au CSM d'exercer efficacement ses prérogatives de gestionnaire du pouvoir judiciaire notamment par le contrôle des juridictions et offices tant civils que militaires et par l'exercice du pouvoir disciplinaire sur tous les magistrats ;
 - A l'Inspectorat général des services judiciaires et pénitentiaires de jouer pleinement son rôle en vertu de son pouvoir général d'investigation, de vérification, de contrôle et de surveillance des juridictions, des parquets et tous services relevant du MJDH.
- Au sud Kivu, l'appui du PPAJ pour renforcer les institutions judiciaires a contribué à la mise en place d'une mission d'inspection des offices et juridictions inférieurs de la cour d'appel et du parquet général de Bukavu, en utilisant les outils précédemment élaborés. Cet appui concoure à l'amélioration du fonctionnement des juridictions et des parquets et à l'amélioration des services rendus aux justiciables et partant à toute la communauté.
- Trois journées portes ouvertes dans les zones de Niania et Epulu dans le territoire de Mambasa, ont été organisées par les partenaires nationaux avec l'appui du PNUD. Ces dernières ont permis de sensibiliser et d'informer 500 personnes sur le fonctionnement et la compétence des institutions judiciaires, notamment des Tribunaux de Paix. Ces activités ont permis de rapprocher la justice des justiciables et d'améliorer l'accès à la justice.
- Le PNUD a appuyé la mise en place de la clinique juridique à Mambasa et la formation de 20 parajuristes sur la gestion d'une Clinique Juridique et l'orientation juridique des victimes de violences sexuelles. De plus, 5 points focaux ont été retenus et serviront de relais et de représentation de la clinique juridique à Mambasa, Eplulu et Niania. Cette initiative permet aux populations vulnérables de ces zones de bénéficier d'orientations et conseils en matière judiciaire et d'être mieux informées sur leurs droits à travers les sensibilisations que mènera cette clinique juridique.
- L'appui du PNUD a permis de former des journalistes de la Radio communautaire de Mambasa et d'élaborer et d'adopter un plan opérationnel médiatique pour l'ensemble des journalistes ainsi que les services étatiques intervenant dans ce secteur. L'appropriation de cette activité a été perceptible pour autant que les services étatiques ont pris l'engagement de faire le suivi et l'évaluation de toutes les émissions et cela a été formellement mentionné dans le plan de travail interne des services du Genre et affaires sociales de Mambasa. La formation de ces journalistes a permis la sensibilisation de la population sur les violences sexuelles et le droit foncier grâce à des émissions radiodiffusées.
- L'appui du PNUD à la formation de 10 greffiers du Tribunal de Paix et 12 secrétaires des parquets civils et militaires de Mambasa sur la procédure pénale applicable aux violences sexuelles et les méthodes extra-judiciaires de résolution des conflits fonciers (médiation) leur a permis d'

améliorer la qualité des prestations fournies aux populations et le rétablissement de la confiance des populations dans les services de l'Etat en renforçant l'accès au droit.

- Le PNUD a appuyé le Tribunal de Grande Instance de Bunia, le Tribunal Militaire de Garnison de Bunia et le Tribunal de Paix de Mambasa à organiser les audiences foraines portant spécialement sur les cas des violences sexuelles et des conflits fonciers : 22 causes dont 6 pour viol passées en justice devant le TGI ; 11 causes dont 3 pour viol passées en justice devant le TMG ; 38 affaires en matières civiles et pénales mettant en cause des mineurs. En appuyant la tenue de ces audiences, le PNUD a contribué au renforcement de la lutte contre l'impunité des crimes notamment ceux relatifs aux violences sexuelles et à la restauration de l'autorité de l'Etat sur l'axe Mambasa, Epulu et Niania.

Success Story du trimestre : Mise en place des Groupe Thématique JDH au niveau provincial.

Le résultat le plus marquant du 3^{ème} trimestre 2015 fut la mise en place du Groupe Thématique Justice et Droits Humains au niveau provincial (Nord Kivu, Sud Kivu, et Ituri). Ce résultat fut le travail d'échanges et de discussions entre les partenaires nationaux et provinciaux, avec l'appui du PNUD dans le renforcement des capacités, ce qui a permis l'appropriation nationale de la réforme judiciaire.

Lors de la visite d'une délégation au Sud Kivu, dont faisait partie le Coordinateur du PPAJ et le Coordinateur du Secrétariat Technique du GTJDH au niveau national, dans le but de d'appuyer le renforcement des capacités de coordination par les partenaires nationaux des interventions des PTF en matière de réforme de la justice, des contacts bilatéraux ont été établis par la délégation avec tous les partenaires présents sur le terrain. Une réunion s'est tenue avec l'ensemble des parties prenantes. Les aspects liés à la collaboration pour l'exécution des projets ainsi que la coordination entre les différents partenaires techniques et financiers ont été abordés. Les participants ont souhaité une plus grande implication des partenaires nationaux dans la définition et la coordination des activités des différents PTF et une clarté dans la répartition des responsabilités au niveau provincial entre le Ministère de la justice provincial et la Division provinciale du Ministère de la justice national.

Les partenaires se sont accordés pour mettre en place une structure tenant compte de celles qui existent tout en insistant sur la nécessité d'une coordination horizontale efficace au niveau provincial mais aussi verticale entre le GTJDH au niveau provincial et les GTJDH au niveau national. Le 25 septembre 2015, les termes des références des GTJDH provinciaux ont été adoptés à Kinshasa par les délégués provinciaux du ministère de la Justice et droits humains des provinces du Nord Kivu et Sud Kivu, les représentants du Ministère de la Justice et droits humains, le PNUD, la MONUSCO et le Secrétariat Général du GTJDH.

La mise en place des Groupes Thématiques JDH au niveau provincial renforce les capacités de coordination du MJDH et permet un pilotage effectif de la réforme de la justice.

c) Les résultats concernant le genre :

- La formation initiale des agents et cadre pénitentiaire militaire a pris en compte le genre en formant 9 femmes dont 7 surveillantes et 2 cadres intermédiaire. Ceci représente 9 % des surveillants et cadres intermédiaire formés.

d) Progrès vers les résultats:

- Le 24 septembre 2015, le Comité de Pilotage du GTJDH a tenu sa première réunion à Kinshasa sous la présidence du Ministre de la Justice, garde des sceaux et droits humains. Les participants ont adopté les termes de référence du GTJDH dont la mission est d'assurer la coordination des interventions en conformité avec les priorités du gouvernement en matière de politique de réforme de la justice.
- Afin de mettre à jour les procédures pénales pour permettre aux Officier de la police judiciaire de mener leurs enquêtes conformément à la loi et aux droits humains, un atelier fut organisé du 21 au 25 Septembre 2015 avec l'appui du PNUD. Cet atelier permit d'identifier les lacunes et vides juridiques en procédure pénale dans la phase pré-juridictionnelle, de formuler des recommandations pour les étapes suivantes et d'évaluer les besoins humains, matériels et financiers.
- Le greffe de la prison centrale de Kisangani et le greffe de la prison de district de l'Ituri à Bunia ont bénéficié de l'installation d'un réseau LAN, préalable à l'installation d'un système des gestions informatisée des données pénitentiaires.
- Dans le cadre du renforcement des capacités de l'Inspection Générale de la Police Congolaise (IG PNC), une mission d'inspection, de contrôle et de sensibilisation de la population sur la mission de l'Inspection générale a été conduite au courant du mois de septembre 2015 dans trois territoires (Shabunda, Kalehe et Mwenga) de la province du Sud-Kivu.

IV. DIFFICULTES RENCONTREES ET LEÇONS APPRISES

a) Difficultés rencontrées :

Les principales difficultés rencontrées par le PPAJ durant ce trimestre furent la mobilisation de fonds, l'accès aux institutions financières sur le terrain et la période de vacance judiciaire. Concernant les institutions financières, l'absence de celles-ci surtout dans la région de Mambasa fut un obstacle pour le paiement en faveur des partenaires intervenants et donc dans la mise en œuvre des projets. Le PPAJ dut également faire face à des conflits de compétence en matière de justice entre le partenaire au niveau national et celui au niveau provincial. D'un point de vu sécuritaire, la situation volatile de l'Ituri, et surtout dans la région de Mambasa, ne permit pas aux équipes d'accéder pleinement à certaines zones de mise en œuvre du projet et fut donc un obstacle important.

b) Leçons apprises et bonnes pratiques.

La principale leçon apprise fut l'implication et l'appropriation des partenaires nationaux à tous les niveaux afin de renforcer les chances de succès des projets. Ceci est particulièrement vrai dans le cas des projets impliquant plusieurs éléments de la hiérarchie verticale chez le partenaire national, tels que les entités décentralisées (Ministères provinciaux) et les entités déconcentrées (Divisions Provinciales de la Justice). Par exemple, lors de la mise en place des GTJDH au niveau provincial, l'implication et l'appropriation du partenaire au niveau national et provincial fut crucial. De plus, une bonne pratique fut le renforcement de la collaboration du PPAJ avec les partenaires techniques et financiers, tel que le projet PARJE, pour une meilleure coordination des interventions sur le terrain.

V. ADMINISTRATION ET FINANCES

Administration

Durant le troisième trimestre 2015, l'équipe du PPAJ fut renforcé par l'arrivée d'un VNU chargé d'appuyer l'élaboration d'outils de gestions et de statistiques dans le domaine de la justice. Durant cette période, le PPAJ a également eu plusieurs réunions en interne et avec la MONUSCO sur le plan stratégique et au sujet de la mise en œuvre de ses activités (PTA). De plus, le PPAJ a eu une réunion avec le comité de delivery du PNUD axée vers une réflexion commune sur une stratégie accélérée pour la mise en œuvre des activités. Cette réunion a permis de proposer un nouveau chronogramme des activités.

Finance

Voir annexe.

VI. PARTENARIATS ET MOBILISATION DE RESSOURCES

Le partenariat entre le PNUD, la MONUSCO, les partenaires financiers et techniques, dont PARJ, et les partenaires nationaux fut renforcé lors de la visite de terrain à Bukavu et Goma du coordinateur du PPAJ en compagnie du Directeur de Cabinet Adjoint du MJDH, du Secrétaire Général de la Justice, et du Coordinateur du Secrétariat technique du GTJDH. Cette visite a également permis de renforcer le partenariat avec les partenaires provinciaux, tels que les Gouverneurs, les Ministres Provinciaux de la Justice, les chefs de division provinciale de la Justice au Nord et Sud Kivu, les magistrats, et les responsables des prisons, qui sont chargés de contribuer à la mise en œuvres des activités. En plus du renforcement, cette visite a permis de discuter au niveau local de certains défis comme la répartition des compétences entre les entités décentralisées (Ministères provinciaux) et les entités déconcentrées (Divisions Provinciales de la Justice) et de manière générale de renforcer l'appropriation du projet par les partenaires.

A la suite des avancées du 2^{ème} trimestre 2015, des discussions continues ont eu lieu concernant une mobilisation de ressources de la part d'ILN.

VII. SUIVI ET EVALUATION

Le troisième trimestre 2015 a permis de préparer et de planifier les activités de suivi et d'évaluation du prochain trimestre. De plus, le processus de recrutement d'un chargé de Suivi et d'évaluation qui renforcerait l'équipe du PPAJ a été entamé.

VIII. PERSPECTIVES

Avec la visite de terrain du coordinateur du PPAJ accompagné des partenaires nationaux, le troisième semestre 2015 a permis de renforcer l'appropriation des activités du PPAJ par les partenaires nationaux. Cette perspective d'appropriation a également été renforcée par les activités de portes ouvertes à Mambasa, par les visites d'inspection du CSM au Sud Kivu et par l'atelier d'élaboration de la formation des OPJ. De plus, grâce à ses activités et ses résultats, le PPJA est face à la perspective d'une meilleure coordination et d'une meilleure collaboration, surtout avec les partenaires nationaux.



ANNEXES

Annexe 1 : Rapport financier

TRIM III

	Fund	Project	Donor	Budget Period	Budget	Expense	Total	Available Budget*
	4000	86626	12	2015	618 500,89	370 540,57	370 540,57	247 960,32
	4160	86626	12	2015	50 295,33	113 699,91	113 699,91	-63 404,58
	26920	86626	182	2015	1 041 702,52	391 489,15	391 489,15	650 213,37
	26920	86626	232	2015	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
					1 810 498,74	875 729,63	875 729,63	934 769,11



Annexe 2 : Rapport sur l'exécution des activités du Plan de Travail Annuel (PTA) 2015

EFFET / PRODUITS <i>(indicateurs, milestone 2012 du logframe de la composante)</i>	ACTIVITÉS PLANIFIÉES <i>(pour la période couverte par le rapport)</i>	CADRE CHRONOLOGIQUE DES REALISATIONS POUR CE TRIMESTRE <i>(est-ce que des activités planifiées pour ce trimestre ont lieu? Si oui, couleur la ligne en vert. Si l'activité aura lieu dans le prochain trimestre, couleur la ligne en jaune et expliquer pourquoi. Si l'activité n'aura pas lieu dans le prochain trimestre, couleur la ligne en rouge et expliquer pourquoi et les implications).</i>	ETAT DE MISE EN OEUVRE / COMMENTAIRES
Programme Pluriannuel d'Appui à la Justice en République Démocratique du Congo (PPAJ)			
Projet I – Appui au renforcement des capacités de coordination des politiques sectorielles de la Justice			
Produit 1.1 : le GTJDH est opérationnalisée au niveau central, les mécanismes de coordination en province sont mis en place	Appuyer l'installation d'un Groupe Thématique-JDH au niveau provincial		
	Mise à jour/évaluation du Plan d'action de la réforme de la justice (2007-2011), élaboration du plan quinquennal (2015-2020),		
Produit 1.2 : La Direction d'Etudes et Planification du MJDH est organisée conformément au nouvel organigramme	Appui institutionnel et organisationnel à la DEP		
Projet II – Services pénitentiaires			
Produit 2.1 : Le cadre national du système pénitentiaire est évalué	Evaluation du cadre national du système pénitentiaire et mise en place des bases d'un cadre de réforme de l'administration pénitentiaire.		
Produit 2.2: Evaluation des programmes et ressources pour la réinsertion des détenus complétée	Développer les activités de réinsertion au sein des établissements pénitentiaires dont les AGR		En cours de réalisation dans les prisons centrales de Makala,(Kinshasa) et de Bukavu
Produit 2.3: Les établissements pénitentiaires dans les zones ciblées disposent d'un système de gestion de données en réseau avec le système de données au niveau central	Appuyer la mise en place d'un système de gestion des données en réseau avec le système de données au niveau central dans les établissements pénitentiaires dans les zones ciblées		
	Appuyer les mesures de désengorgement des prisons dans les zones d'intervention		
	Doter les greffes de Bunia, Kisangani, Mbuji Mayi, Bandundu et Kasapa d'équipements matériels, et d'un système de gestion informatisée.		Greffes équipés, système de gestion encours opérationnalisation.



Projet III - Police Judiciaire			
Produit 3.1: La police judiciaire sur l'ensemble des zones du programme est dotée des capacités opérationnelles	Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de formation continue des OPJ		Le plan de formation a été élaboré et sera mise en œuvre en janvier 2016
	Doter la Police Judiciaire au niveau central d'outils de gestion informatisés des dossiers d'enquêtes judiciaires.		Acquisition du matériel informatique en cours
	Appuyer l'élaboration et la mise en place des outils de suivi de la police judiciaire au niveau des zones cibles, en particulier pour le contrôle du respect des délais légaux.		
	Appuyer l'actualisation des procédures opérationnelles au sein de la police judiciaire		Un atelier a été organisé en vue d'identifier les lacunes et vides juridiques en procédure pénale dans la phase pré-juridictionnelle. A l'issue de cet atelier, la commission juridique de la PJ devrait débiter ses travaux dès janvier 2016.
Produit 3.2: L'Inspection Générale de la PNC est dotée des capacités suffisantes pour mener des inspections des activités judiciaires de la PNC dans les zones pilotes	Appuyer la conduite des inspections régulières par l'IG aux niveaux central, provincial et local		
	Appuyer la mise en place d'une ligne verte au sein de l'IG de la Police et en assurer la vulgarisation auprès de la population		
Projets IV - Appui aux institutions judiciaires			
Produit 4: Les capacités opérationnelles et procédurales des institutions judiciaires (cours et tribunaux) dans les régions ciblées sont renforcées	Soutien à la planification des activités judiciaires du ressort de la Cour d'Appel de la zone pilote		Atelier d'élaboration des outils de planification des activités judiciaire en cours à Bukavu
	Appuyer l'amélioration du fonctionnement des juridictions et des parquets		Atelier d'élaboration des outils de planification des activités judiciaire en cours à Bukavu
Projets V - Appui au renforcement des capacités du CSM et des Hautes Cours			
Produit 5: Le CSM exerce efficacement ses prérogatives de gestion de la carrière des magistrats et de contrôle de leur éthique et discipline.	Renforcer la capacité du CSM pour des inspections régulières dans les zones cibles du PPAJ		
	appuyer le développement des indicateurs de performance des magistrats sur le secteur de la justice/ appuyer la collecte des données objectives afin d'apprécier l'intégrité, la performance des magistrats.		
	Appuyer le fonctionnement des chambres provinciales et nationales de discipline à Kinshasa, P orientale, Bas-Congo et Katanga		Audiences disciplinaires tenues à Bunia et à Bukavu, en cours de réalisation au Katanga et au Bas Congo



*Au service des peuples
et des nations*